

**Accueil de mineurs
dans le cadre périscolaire
de Saint Palais**

Projet
Pédagogique
2016-2017

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de mineurs de la commune de Saint-Palais-sur-Mer

1. Introduction

Le projet pédagogique est élaboré dans un premier temps par le directeur de l'accueil et dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de la Ville de Saint-Palais sur mer, en cohérence avec le Projet Educatif Local existant et le PEDT.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement du séjour. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

2. Descriptif du centre

Nature : Accueil de mineurs communal, pendant le temps périscolaire

Organisateur : Ville de Saint-Palais-sur-Mer
Hôtel de ville
1 avenue de Courlay
17420 Saint Palais sur Mer
Tel : 05 46 23 56 77
Fax : 05 67 24 17 31

Responsables : Monsieur le Maire, Claude BAUDIN
Directrice de l'accueil Valérie PASQUET
Adjointe de Direction, Céline DAVOUST

Public accueilli : Les enfants de 3 à 12 ans scolarisés au groupe scolaire
Capacité d'accueil : 120 places

Implantation : Groupe scolaire Lucien Robin
73 Avenue de Courlay
17 420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
Tel : 06.27.40.74.72
v.pasquet@stpalaisurmer.fr

Fonctionnement :

- Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h45 à 8h35
- Le lundi, mardi, jeudi de 15h45 à 18h30 et le vendredi de 15h30 à 18h30

Le personnel : L'équipe de l'accueil de loisirs est composée de 8 personnes (il pourra être procédé à un recrutement en fonction des effectifs), dont :

- 1 directrice de centre de loisirs
- 1 directrice adjointe, animatrice aide aux devoirs
- 4 animatrices B.A.F.A
- 4 ATSEMS par rotation en fonction du nombre d'enfants, d'autres animateurs peuvent faire partie de l'équipe.

Déroulement du temps d'accueil du soir :

15h45 (ou 15h30 le vendredi) : fin du temps scolaire.

15h45-15h55 : sortie des classes ou prise en charge des enfants pour le temps d'accueil du soir ou APC (activités pédagogiques complémentaires *les lundis et jeudis*).

15h55-16h30 : temps de goûter, APC ou aide aux devoirs.

16h30-17h30 : activités spécifiques mises en place par les associations, les structures municipales ou le personnel de l'Accueil de Loisirs ou intervenants spécifiques et bénévoles, ou activités libres.

17h30-18h30 : temps d'accueil du soir.

- **Un temps de goûter est proposé, pour tous les enfants, dès leur sortie de l'école.** Celui-ci doit être fourni par les familles.
Le début des activités a lieu en fonction des horaires prévus par les associations ou intervenants, en cohésion avec le fonctionnement établi et le rythme imposé par l'école.

Les activités :

- Les activités proposées aux enfants sont basées sur de la découverte et de l'initiation, l'objectif étant de permettre l'éveil des enfants, leur donner envie d'aller plus loin dans la découverte de ces activités.
- Les enfants sont libres de s'inscrire à ces activités, un engagement quant à leur participation leur sera demandé. Le principe fixé est que les enfants ont la possibilité d'essayer une fois l'activité, s'il leur semble que cette dernière ne leur convient pas, ils peuvent s'en désinscrire.
- Les ateliers proposés peuvent revêtir plusieurs rythmes : ils sont soit, prévus de vacances à vacances, permettant ainsi aux enfants de découvrir plusieurs ateliers au cours de l'année scolaire ; soit, pour des ateliers spécifiques tels que le théâtre, la danse ou la chorale..., des projets à l'année peuvent être proposés en corrélation avec la démarche de l'intervenant.
- Tout au long de l'année, les diverses activités spécifiques et ateliers seront proposés et encadrés par les bénévoles, structures municipales, associations locales, le personnel de l'accueil de loisirs ou du personnel compétent.

Cependant il subsistera un temps d'accueil où l'enfant aura le loisir de « ne rien faire ».

- Les familles doivent respecter des modalités d'inscription pour ces activités : après une cession d'essai, les enfants inscrits aux activités, doivent participer sur le temps complet d'un cycle de séance. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à la fin du temps de l'activité ou les laisser à l'accueil pour le temps qui leur convient jusqu'à 18h30. D'autre part, les enfants pratiquant les activités proposées en club ne sont pas prioritaires à l'inscription.
- Pour les devoirs, deux rythmes sont proposés, dans un premier temps, les lundis et jeudis pour les CP, CE1 et CE2 et les mardis et vendredis pour les CM1 et CM2, une aide spécifique, quasi personnalisée est proposée, sur inscription des enfants. Un membre de l'équipe accompagné de bénévoles est présent pour aider les enfants.
Dans un second temps, les enfants non inscrits à l'aide aux devoirs ont la possibilité, après le goûter de faire leurs devoirs, en autonomie, sous la surveillance d'un adulte, et avant la mise en place des ateliers.

La qualité d'accueil pour l'enfant et les parents est importante sur cette période. En effet, ce temps doit lui permettre de se rassurer, de se détendre, de jouer, de prendre son temps après sa journée d'école dans un espace sécurisé où l'adulte est un repère et le garant de son bien-être. Le personnel encadrant s'adapte aux besoins de l'enfant et est en capacité de lui proposer des activités. Son rôle ne relève plus uniquement de la surveillance.

Les tarifs :

TARIFS CLSH SAINT PALAIS sur MER*				
Ouvrants droits C.A.F.				
Plein tarif E.D.F., S.N.C.F., R.A.T.P.	.Allocataires CAF sans passeport .Fonction publique .Régime général de sécurité sociale . M.S.A.	Passeport Familles		
		Q.F. 1	Q.F. 2	
		0 > Q.F. < 550	551 > Q.F. < 760	
Périscolaire	Matin	1,5	0,9	0,6
	Soir	2,8	2,0	1,6
Pénalité retard		5 €		

Ces tarifs sont présentés à titre indicatif et peuvent être différents sous couvert d'une nouvelle décision du Maire.

Règlements des familles :

La facturation s'effectue à la présence de l'enfant. Un pointage horodaté est réalisé chaque jour en présence des enfants.

Dans le cas d'absence de l'enfant, l'inscription ne sera pas comptabilisée.

La facture est adressée aux familles en début de mois suivant.

3. Rappel des principaux éléments du Projet Educatif de l'organisateur

La finalité de l'accueil de mineurs organisé par la Ville de Saint-Palais-Mer est d'être un espace d'éducation où se développent des temps de loisirs collectifs, en lien avec la famille, l'école et les autres lieux de vie de l'enfant et du jeune. Il favorise la relation avec les autres professionnels de la petite enfance et de l'enfance, dans un esprit de prévention.

- Proposer aux familles prioritairement issues de la commune ou dont les enfants sont scolarisés à Saint Palais, un accueil sécurisant et adapté à leurs enfants, afin de répondre, non seulement au besoin de garde qu'elles rencontrent mais également aux demandes de loisirs des enfants et des jeunes.
- Proposer aux enfants et aux jeunes des activités :
 - Répondant aux besoins et aux envies des différentes tranches d'âge,
 - Permettant de développer leur autonomie, leur socialisation en tenant compte de leur âge et de leurs rythmes biologiques,
 - Offrant des mises en situations variées (telles ludiques, sportives, créatives, d'expression, libres et de détente). et riches en sensations, afin de leur permettre de développer leurs facultés d'adaptation à leur environnement,

4. Les objectifs éducatifs et pédagogiques de la directrice et de l'équipe d'encadrement.

Ces intentions s'inscrivent dans le respect des principes généraux de la Charte de Qualité des Accueils de Loisirs sans Hébergement.

C'est un lieu d'accueil pour les enfants au service des familles. C'est avant tout un lieu d'expression et de loisirs où l'intégrité physique, morale doit être respectée sans omettre le côté affectif. Il est encadré par des professionnels, des stagiaires.

C'est également un lieu de créativité et d'échanges, de découverte d'activités et de loisirs.

L'équipe, au cours de l'année scolaire, **s'attachera à offrir aux enfants un espace de découvertes et d'initiations.**

Objectifs pédagogiques

- Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant :
 - Assurer la sécurité physique morale et affective des enfants.
 - Permettre à l'enfant d'évoluer, de découvrir et d'évoluer en toute confiance.
 - Etre à l'écoute des familles et leur assurer un accueil convivial.
- Aider l'enfant à se responsabiliser et à être autonome :
 - Apprendre aux enfants à gérer leurs affaires personnelles et le matériel qu'ils utilisent.
 - Apprendre aux enfants à respecter leurs engagements sur leurs activités.
- Apprendre aux enfants à vivre avec les autres :
 - Apprendre à communiquer avec les autres.
 - Travailler sur le respect, la tolérance, l'ouverture d'esprit et la coopération.
 - Proposer des jeux , des activités, apprendre à donner son avis.
- Favoriser la découverte et l'initiation à la pratique d'activités sur la commune :
 - Partenariat avec les associations et structures locales.
 - découverte d'activités par le biais d'ateliers de loisirs ou ludiques.

5. Les activités

Type d'activités

Les activités proposées aux enfants, prendront en compte leur âge, leur disponibilité, leur envie, l'accord des parents.

Le groupe d'enfants sera séparé en deux : les 3 - 5 ans (école maternelle) et les 6 - 11 ans (école élémentaire).

En deçà de 6 enfants inscrits à l'activité, celle-ci sera annulée.

Les activités prennent en considération un nombre d'enfants et leur groupe d'âge. La variété d'activités proposée est la suivante :

- sportives : Les enfants se verront proposer des initiations sur différentes périodes de l'année.
- d'expression corporelle ou orale, créatives, artistiques : Différentes associations, bénévoles et structures seront sollicités pour permettre l'établissement de projets d'expression.
- manuelles : l'équipe d'animation, en fonction de ses aptitudes proposera aux enfants des temps d'activités manuelles.
- ludiques : chaque activité mise en place devra nécessairement être ludique afin de donner envie aux enfants et pour permettre de vivre l'activité en toute simplicité ou de jouer seul.

Les temps d'activités seront répartis jusqu'à 17h45 maximum, ceci, est l'un des points mis en exergue par les familles, lors de l'évaluation des activités péri-éducatives qui ont eu lieu pendant l'année scolaire 2013-2014.

Les temps où les enfants « ne font rien » ne sont pas des temps où ils doivent être laissés dans un coin sans leur prêter attention ; ce sont des temps où chacun peut se ressourcer, jouer librement, s'amuser seul, s'ennuyer ou encore choisir de jouer avec un adulte.

A la demande des familles, un temps d'aide aux devoirs est proposé, il est encadré par des parents bénévoles, accompagnés d'un animateur de l'accueil de loisirs.

Cette activité est menée sur 30 à 45 minutes ; avant la mise en place des activités péri-éducatives, de façon à ce que les enfants qui le souhaitent puissent aussi participer à celles-ci.

Les enfants participants à l'aide aux devoirs sont inscrits préalablement pendant sept semaines.

Pour les enfants non inscrits à l'aide aux devoirs mais souhaitant les faire, un temps est mis à leur disposition, dans la salle d'accueil, pour qu'ils puissent les faire seuls, sous la surveillance d'un adulte.

Lieux d'activité

Les activités se déroulent en majorité dans la bibliothèque de l'école primaire de Saint-Palais, dans la cour et dans les préaux couverts, la salle de motricité de la maternelle, la salle d'arts plastiques est aussi utilisée pour les leçons lorsque les effectifs des enfants sont trop importants.

La salle audio visuel est destinée exclusivement aux moins de 6 ans, réaménagée, en espace de jeux et de dessins.

Le Gymnase et le dojo pour des jeux ou activités spécifiques.

Le Centre Culturel Boris Vian pour des activités spécifiques.

Le stade de foot de Saint Palais sur Mer.

Intérieur

L'accueil pour tous les enfants s'effectue le matin et le soir dans la bibliothèque. Elle est équipée, à cet effet, de mobilier, de jeux et jouets adaptés aux tranches d'âge.

Extérieur

L'école possède de grands espaces extérieurs sécurisés par une clôture grillagée. Ils se composent d'espaces verts, d'un terrain de sport goudronné avec paniers de basket-ball et cages de handball.

On peut noter au sol, côté maternelle, un parcours de sécurité routière et des cabanes en bois.

6. Déroulement du temps

Le matin

Heures	Organisation de l'équipe	Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
De 7h45 à 8h35	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil spécifique du matin proposé aux familles avec 3 animateurs, dans la bibliothèque. • Activités libres et au choix : jeux calmes, de société, musique douce, dessins, discussions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le lien avec les familles • Respecter le rythme biologique de l'enfant (réveil en douceur) • Favoriser la relation d'échanges avec les parents • Sécuriser les parents et l'enfant en les accueillant • Donner libre choix à l'enfant dans ses activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Il écoute • Il sécurise les enfants et les parents • Il est accueillant et souriant • Il discute avec l'enfant • Il rassure et apaise • Il fait respecter le matériel, les locaux • Il recense au fur et à mesure les enfants sur la fiche de présence. • Il propose des activités libres, calmes ou de société
8h35 à 8h40	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des enfants • Rangement du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter l'enfant vers sa classe • Accompagner les maternelles jusqu'à l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> • Il sécurise l'enfant • Il transmet les informations données par les parents

Le soir

Heures	Organisation de l'équipe	Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
15h45 (ou 15h30 le vendredi) 15h55	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie des classes ou récréation pour les enfants restant aux APC ou ateliers périscolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire respecter les règles de vie collective, d'hygiène et de sécurité • Permettre de laisser jouer librement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il fait respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de vie collective.
15h55 16h30	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des enfants. • Prise du goûter. • APC. • Début des activités/ ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir l'enfant dans un cadre familial et rassurant. • Favoriser l'expression de chacun. • Faire respecter l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il sécurise et accueille les enfants. • Il dirige les enfants ou les accompagne sur les lieux d'activités. • Il veille au bon déroulement du goûter et que chacun ait de quoi manger. au quel cas il palie au manque. • Il est le lien avec les intervenants et les parents.

16h30 17h30	<ul style="list-style-type: none"> Déroulement des activités et ateliers. 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir la possibilité au plus grand nombre de participer à des activités diverses et variées. 	<ul style="list-style-type: none"> Il prépare des activités et ateliers. Il anime et fait vivre les activités.
17h30 18h30	<ul style="list-style-type: none"> Retour à l'Accueil du soir. Jeux calmes en attendant les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le dialogue avec la famille Favoriser le départ des enfants dans le calme. 	<ul style="list-style-type: none"> Il organise le départ des enfants Il vérifie que l'enfant ait ses vêtements Il échange avec les parents et les enfants.

7. L'équipe d'animation

Composition

Elle est composée de :

- 1 directrice BEATEP enfance jeunesse,
- 1 directrice adjointe BAFD, animatrice BAFA
- 3 animatrices BAFA,
- 4 ATSEM par rotation titulaires du C.A.P. petite enfance ou titulaires du concours d'ATSEM.
- 1 animatrice non diplômée.

Obligations

L'équipe d'animation travaille en commun pour le mieux être de tous. Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique et d'activités. Des réunions régulières permettent l'adaptation des activités aux besoins des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

La discrétion et la réserve et la relation aux familles sont les valeurs primordiales appliquées dans le cadre de l'accueil

La directrice a plusieurs rôles

1. Veille à la bonne mise en œuvre du projet pédagogique et à son évaluation.
2. Un rôle de gestionnaire et d'administratif
3. Un rôle relationnel auprès - des élus municipaux
 - de l'équipe
 - des animateurs stagiaires
 - des familles
 - des partenaires locaux
4. Un rôle de garant de l'application des textes réglementaires en matière de sécurité des biens et des personnes.

Les animateurs BAFA, C.A.P. petite enfance ou **ATSEM** ou non diplômés se doivent de :

1. Accompagner l'enfant dans l'activité par leur disponibilité, leur écoute.
2. Avoir un rôle de médiateur pour faire aboutir les conflits.
3. Instaurer le calme et le respect des locaux, personnels et matériels.
4. S'informer au mieux pour diffuser les informations aux autres membres de l'équipe, aux parents.
5. Instaurer un climat de confiance avec les familles et les enfants.
6. Participer aux activités en tant qu'initiateur, acteur, conseiller et intégrateur dans le groupe.
7. Proposer des activités diversifiées et en réponse aux attentes des enfants.
8. Ne pas hésiter à aller au devant des parents, faire un retour sur la journée de l'enfant, au moins avec les plus petits, sollicitant l'avis des parents.
9. Se respecter au sein de l'équipe et respecter le travail des autres.

8. Relations aux familles

Les animateurs se proposent de rencontrer les familles le matin quand ils amènent leurs enfants, et le soir. Il est demandé aux parents de venir chercher leurs enfants dans la salle d'accueil (bibliothèque de l'école).

Pour clarifier les relations avec les parents, un règlement intérieur pour l'ensemble des activités du centre de loisirs est mis en place. (c.f. Règlement intérieur).

9. Evaluation du projet

L'évaluation du projet est envisagée à trois niveaux :

. Les parents :

Dans le cadre du Projet Educatif Local, les parents sont invités à évoquer leurs attentes, envies et besoins.

Degré de satisfaction lorsqu'ont lieu des activités très spécifiques avec intervenants.

. Les enfants :

La relation privilégiée entre l'équipe et les enfants permettra de définir avec eux leurs envies et besoins.

Les échanges sur les activités permettront de connaître le degré de satisfaction des enfants.

. Chaque intervenant :

Réunions de concertation.

Temps d'échanges et de discussion.

Bilans réguliers.

10. Conclusion

La diversité des animations proposées permettra à chaque enfant de s'inscrire dans une dynamique d'apprentissage et de découverte ludique. Chaque activité sera une possibilité d'ouverture vers une pratique d'activité de loisirs socio culturelle, en association ou avec la famille.

Le « ne rien faire » aura le droit de citer et sera considéré comme un temps d'accueil spécifique avec inscription.